

# Parlons Vélo ! Municipales 2020 Nanterre (92000)

## Réponses de Patrick Jarry, au nom de la liste « Nanterre pour Toutes et Tous »

– le 05/03/2020 à 17:11 –

### Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

#### Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Nous avons prévu de consacrer au moins 5,9 millions d'euros à la mise en oeuvre du plan vélo sur l'ensemble du mandat. Ce plan comprend notamment :

- la généralisation des zones 30 et contresens cyclables
- l'engagement de la piétonisation du centre ville, autour de la gare
- la création d'au moins 400 places de Veligo en plus autour des gares
- le triplement des arceaux de stationnement
- la vidéoverbalisation des stationnements sur les pistes et bandes cyclables
- l'instauration de la brigade de lutte contre les incivilités à vélo, la sensibilisation des Agents de Surveillance de la voie publique pour verbaliser les stationnements gênants
- la création d'arceaux complémentaires aux abords des équipements publics
- un plan de mise à niveau du réseau existant et de prolongement autour de 150 points ou axes
- l'engagement d'un dispositif de type vélo école
- la réouverture d'un magasin de cycles, réparation, location longue durée, pièce détachées... en accompagnant une éventuelle maison du vélo à imaginer
- la révision et élargissement des subventions à l'acquisition d'un vélo, VAE, vélo cargo en intégrant un dispositif pour les vélos d'occasions
- l'engagement du RER vélo avec le département
- la création d'une rando-vélo touristique Nanterre-Cabourg avec un village départ sur les Terrasses

#### Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

*Un-e responsable vélo au sein de la municipalité facilitera la mise en place des mesures relatives à l'usage de la bicyclette à Nanterre. Le comité pourra réunir les acteurs publics, associations et membre de la police municipale circulant à vélo si cela venait à être mis en place.*

Un conseiller municipal sera délégué aux mobilités douces ; il ou elle aura pour charge de veiller aux respects des engagements, à la coordination des différents acteurs, la consultation régulière des usagers, la veille pour l'entretien des pistes cyclables, notamment lors de travaux sur la voirie. Il coordonnera également les différents systèmes de subvention pour l'acquisition de vélos ainsi que la sensibilisation des usagers.

### Développer un réseau cyclable cohérent

#### Action n°3 : je m'engage

Créer un réseau express vélo pour fluidifier les déplacements à vélo le long des grands axes structurants de la région. Le tracé prévisionnel du RER V fait passer ce dernier par les départementales de la ville. Ce grand réseau structurant permettra de connecter les villes alentours à La Défense et Paris (et plus généralement toute la grande couronne), en offrant aux cyclistes la possibilité de circuler rapidement et en sécurité. Il est indispensable de réaliser le maillage secondaire qui permettra aux Nanterrien-ne-s à vélo de rejoindre facilement le RER V.

Nous estimons important de faciliter les déplacements en vélo sur des longues/moyennes distances. Cependant les grands axes concernés sont pour la plupart gérés par le département, nous mettrons tout en oeuvre pour influencer auprès des différentes instances concernées pour que ce RER V devienne une réalité, et veillerons à sa cohérence avec le réseau municipal.

#### Action n°4 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Nous appelons à généraliser les pistes sur le modèle de celle, bi-directionnelle, réalisée rue Victor Hugo et malheureusement trop difficile à atteindre en sécurité. Les pistes cyclables doivent être également accessibles aux vélo-cargos, vélos avec remorques, triporteurs...

*Les axes qui conduisent aux ponts qui traversent la Seine sont particulièrement critiques (rue de Suresnes, avenue Felix Faure). L'avenue Frédéric et Irène Joliot Curie et la place de la Boule sur laquelle elle débouche apparaissent comme les principaux points noirs dans le baromètre des villes cyclables 2019.*

*La création de pistes sur les trottoirs est la cause de beaucoup de conflits d'usage et une simple bande de peinture sur la route ne permet pas d'améliorer la sécurité des cyclistes.*

La largeur des espaces publics ne permettent pas toujours d'avoir des pistes cyclables bi-directionnelles séparées physiquement des autres flux. Pour les petites rues étroites, nous privilégierons le développement des zones 30 avec doubles sens cyclables en s'assurant qu'une largeur suffisante des voies permettra un usage confortable. Dans les voies plus importantes, nous souhaitons privilégier la création de pistes cyclables bi-directionnelles.

#### Action n°5 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Gares, université, centre ville, préfecture, Grande Arche de La Défense, parcs.

*Mettre en place un réel dispositif d'orientation et diffuser la carte de ces itinéraires.*

Nous allons poursuivre le jalonnement en indiquant notamment les temps pour arriver à certains lieux clés et renouvellerons la carte des itinéraires cyclables éditée par la ville.

#### Action n°6 : je m'engage

Mettre le vélo au cœur du réaménagement des quartiers des Groues et du chemin de l'Île. Profiter du projet de transformation des papeteries pour développer un accès cyclable de première qualité (voie verte réservée aux mobilités douces et services de secours) en direction du quartier de La Défense.

Les aménagements cyclables seront systématiquement pris en compte dans les projets de réaménagement ou d'aménagement de nouveaux quartiers, en particulier dans le quartier des Groues : peu de nouvelles voies seront ouvertes à la circulation automobile, et les voiries seront intégralement adaptées aux cycles.

#### Action n°7 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

*Assurer le suivi de cet entretien (salage en hiver par exemple).*

Nous devons nous assurer que les pistes cyclables soient au moins aussi bien entretenues que les rues : nous mettrons en place une police municipale cycliste qui veillera en premier lieu au respect par les automobilistes des espaces cyclables. Une mise à niveau des itinéraires existants sera effectuée durant les premières années du mandat.

## Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

#### Action n°8 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos.

La plupart des voies concernées sont gérées par le département des Hauts-de-Seine, nous allons continuer à influencer pour que la réduction de la place de la voiture soit prise en compte dans les projets de réaménagement. Nous avons par exemple obtenu que l'avenue Joliot Curie ne soit plus qu'en 2x1 voies après le passage du tramway, et veillons à la préservation de l'alignement d'arbre de l'avenue.

#### Action n°9 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Nous généraliserons les zones 30. Dans les aménagements, nous prendrons en compte l'usage du vélo en particulier dans les doubles sens cyclables pour les faciliter et les sécuriser en particulier dans les voies de faible gabarit, en lien avec les usagers.

### Action n°10 : je m'engage

Transformer en zone piétonne les coeurs de quartier (notamment le centre ancien), les abords des gares existantes et futures. *Envisager des exceptions pour les véhicules d'urgence, les personnes à mobilité réduite, les livraisons etc. ce qui d'après des études permet de réduire de 90% le trafic motorisé.*

Depuis plusieurs années, cette stratégie s'applique dans la réalisation de la nouvelle gare Nanterre Université. Nous engagerons la piétonisation du centre en commençant par les abords de la gare de Nanterre Ville. La nouvelle gare de La Folie laissera une large place aux flux piétons tout comme celle de La Boule à l'horizon 2030.

### Action n°11 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux. *Il est nécessaire de délimiter une bande cyclable pour permettre l'accès aux sas vélo.*

Les sas vélos, sont déjà nombreux sur Nanterre et seront généralisés. Les double-sens cyclables sont automatiques pour toutes les rues à 30km/h à sens unique, tout en veillant au confort de circulation et à la sécurité. Enfin, dès le début du mandat, nous généraliserons les « tournes à droite » et les « cédez-le-passage aux feux ».

### Action n°12 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Inciter à l'utilisation des mobilités douces pour déposer les enfants à l'école.

Nous allons développer les stationnements vélos/trottinettes aux abords des écoles. Des expérimentations seront lancées pour restreindre la circulation automobile aux abords des écoles pendant les horaires d'entrée et sortie des enfants.

## Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

### Action n°13 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Envisager également l'installation de stationnement sécurisé type velobox, veligo etc. En particulier à proximité des écoles, commerces, lieux d'échanges intermodaux (gares RER existantes et futures), pôles d'attractivité.

*Viser trois arceaux pour 100 habitants, contre 0.75 actuellement.*

Nous prévoyons de tripler le nombre d'arceaux de stationnement et d'augmenter de 400 le nombre de place Veligo aux abords des gares. Chaque équipement municipal sera également équipé de stationnements vélos.

### Action n°14 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

*La transformation des places de stationnement en stationnement vélo à proximité immédiate des passages dégage le champs de vision des automobilistes et rend ainsi plus visible les piétons qui s'engagent sur le passage.*

Selon les configurations, ces places pourront être converties en stationnement vélo ou deux roues motorisées. Créer du stationnement pour les deux roues motorisées permettra de réguler leur stationnement et leur usage sur les trottoirs.

### Action n°15 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Lors de la précédente révision du plan local d'urbanisme, nous avons considérablement augmenté la surface des locaux vélos. Cependant, ceux ci doivent être mieux situés et mieux équipés : nous ne pouvons le faire que dans le cadre de la Charte des Constructions Neuves qui sera révisée en début de mandat. Les locaux vélos devront se trouver au rez-de-chaussée et être facilement accessible. Nous allons également mettre en place des incitations et des solutions pour les copropriétés existantes et l'habitat social ancien.

### Action n°16 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

*Dans les coeurs de quartier, interdire les livraisons en véhicules thermiques en journée (exemple réussi de Strasbourg où cette mesure a conduit à la création d'entreprises de livraison par vélo cargo).*

Nous engagerons une réflexion pour réduire l'usage des véhicules de livraison thermique sur certains créneaux horaires via une réglementation municipale ; concernant les activités de livraison en vélo, les pouvoirs du maire ne lui permettent pas, pour le moment, de soutenir ou favoriser ce type d'activité. Cela sera proposé systématiquement à chaque nouvelle implantation, et nécessitera des études approfondies pour le contraindre.

#### Action n°17 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Une aide à l'achat pour les VAE est déjà existante proposée par le territoire Paris Ouest La Défense. Nous allons voir pour élargir cette aide en complément de l'aide régionale qui vient d'être mise en place, en complément des aides départementales et régionales.

#### Action n°18 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

*Une telle mesure peut favoriser l'adoption de vélo par les commerçants pour leurs livraisons en leur permettant d'expérimenter.*

Nous allons continuer à déployer de nouvelles stations Velib. Nous proposerons des possibilités de location longue durée en lien avec les propositions portées par la Région Ile-de-France.

#### Action n°19 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

Nous proposons la réouverture d'un magasin de cycles, réparation, location longue durée, pièce détachées... en complément d'une maison du vélo.

### Promouvoir une culture vélo

#### Action n°20 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Nous proposerons que, d'ici 10 ans, chaque enfant nanterrien ait eu l'opportunité d'apprendre à faire du vélo via un nouveau parcours "Après l'école".

#### Action n°21 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Cela se fera certainement par le biais du prêt d'une flotte de vélo qui sera mutualisée avec toutes les écoles.

#### Action n°22 : je m'engage

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

*Établissement d'un centre de vélo-école pour enfants et adultes à rayonnement extra-communal.*

Nous créerons un parcours dans un espace sécurisé reprenant l'ensemble des situations rencontrées fréquemment par les cyclistes : celui-ci permettra aux parents, associations, etc. de former de futurs cyclistes.

#### Action n°23 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Des vélos et trottinettes sont déjà à disposition du personnel communal ; la police municipale circulera à vélo. Concernant le transport de matériaux en vélo-cargo, cela ne pourra s'effectuer qu'après consultation des agents municipaux.

#### Action n°24 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

*Développer le réseau existant et communiquer dessus, étendre au vélobus.*

Il existe déjà des pédibus dans 5 écoles de Nanterre: Romain Rolland, Centre, Langevin, Joliot-Curie et Ferry. Nous soutiendrons le développement de ce dispositif.

### Action n°25 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

*Envisager la création d'équipages de police à vélo, attentifs entre autre à la sécurité des cyclistes au respect des infrastructures cyclables.*

La vidéo-verbalisation va être testée sur la place Gabriel Péri pour verbaliser les deux-roues motorisés qui roulent sur la place. Nous allons également augmenter les effectifs de la Brigade de Lutte contre les Incivilités (BLI) en passant à 25 postes d'agents de la filière Police municipale et 25 postes d'agents de surveillance de la voie publique (ASVP). La lutte contre le stationnement illicite fait parti des attributions de cette brigade. La BLI circulera notamment à vélo.

### Action n°26 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Nous communiquerons par le biais des panneaux d'information de la ville, des plateformes numériques et du Nanterre Info

## Commentaires généraux

D'ici 10 ans, le paysage des transports en commun évoluera profondément sur Nanterre : une nouvelle gare RER, 10 stations de tramway, et 2 stations de métro. Cette opportunité est une chance unique pour réinventer complètement nos déplacements dans la ville, que ce soit vers les transports, mais également comme un moyen de transport unique en favorisant les déplacements à vélo sur de plus longues distances.

Notre stratégie repose donc sur l'accompagnement des nouveaux moyens de transports, en favorisant l'usage du vélo pour les rejoindre : itinéraires cyclables simplifiés, services aux cyclistes, etc. Dans le même temps, nous engagerons la transition sur l'ensemble du territoire en mettant en place les zones 30 : celles ci doivent permettre de rapprocher la vitesse des véhicules des vélos, permettre les double sens cyclables, et diminuer la circulation de transit dans les rues à faible gabarit. Nous engagerons, dans la durée, la réduction de la place de l'automobile de façon proportionnée et justifiée en commençant par les gares.

Afin que chaque cycliste puisse être considéré, chaque équipement public disposera, à proximité, de stationnement vélo, en complément des arceaux et des parkings à vélo sécurisés. Nous susciterons la création d'un nouveau magasin de vélo, qui proposera les services essentiels, et proposerons d'associer à sa création la communauté cycliste pour lui permettre de proposer de nouveaux services.

Enfin, nous proposerons la création d'une culture vélo : par l'éducation des plus jeunes, par la promotion des Plans de Déplacement Inter-Entreprises pour les sociétés de moins de 500 salariés, par la vélo-rando touristique Nanterre-Cabourg, par l'usage du vélo par les services communaux, au sein des nouvelles copropriétés, en aidant le marquage des vélos, etc. Ce projet s'articule sur une gouvernance concentrée avec un interlocuteur unique pour les usagers et les services, qui effectuera des consultations régulières pour conforter l'existant, permettra une meilleure élaboration des nouveaux projets en particulier entre les différents opérateurs et aménageurs.

Nous pensons que le développement de l'usage du vélo est nécessaire pour plusieurs raisons :

- Réduction de la pollution atmosphérique, des émissions de gaz à effets de serre et des nuisances sonores par la réduction de l'usage de l'automobile
- Augmentation de la sécurité pour les piétons et pacification de l'espace public et donc amélioration du cadre de vie.
- Développement d'un moyen de locomotion parmi les plus rapide en ville.
- Amélioration de la santé des utilisateurs de vélo par l'activité physique.
- C'est un des moyens de transport les plus économique et donc accessible à toutes les bourses.

Pour toutes ces raisons nous jugeons qu'il est temps d'améliorer les itinéraires cyclables sur Nanterre et de développer fortement l'usage du vélo. Nous savons que nous pouvons compter sur les associations locales dont la Rustine pour pouvoir œuvrer à nos cotés.